



ASSOCIATION SPORTIVE du
COLLEGE Les AMANDIERS
1 allée du Collège - 78420
CARRIERES SUR SEINE
- Tél : 01 39 14 25 55-

RÈGLEMENT INTÉRIEUR / FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Le projet de l'Association Sportive est construit autour de deux axes principaux :

- La pratique d'Activités Physiques et Sportives, avec une alternance tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts.

- L'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'AS et à l'organisation des activités.

L'AS contribue ainsi à l'apprentissage des règles, à l'exercice de l'engagement associatif... *Extrait du Projet AS Amandiers*

- 1) **L'Association Sportive du collège** propose aux élèves des activités sportives volontaires tout au long de l'année scolaire (hors vacances scolaires). Les séances d'entraînement ont lieu le lundi soir et le mercredi après-midi au Gymnase des Amandiers (***Rugby** : les entraînements auront lieu au stade des Terrasses - 2 rue Félix Balet - Carrières S/S (derrière la salle des fêtes).

Activités proposées :

► **Lundi** : *RUGBY (M. Ossoukine) 17h00/18h30 (stade des Terrasses)

VOLLEY-BALL (M. Kijak) : 17h00/18h30

► **Mercredi** : Premier créneau de 13h00 à 14h30

HANDBALL (Mme Coadou-Genini) pour les Minimes/Cadet

TENNIS DE TABLE (M. Luro et M. Parrot)

*RUGBY (M. Ossoukine) 13h15/14h45 (stade des Terrasses)

► **Mercredi** : Deuxième créneau de 14h30 à 16h00

HANDBALL (Mme Coadou-Genini et M. Kijak) pour les Benjamin(e)s (sous réserve effectif suffisant)

BADMINTON (M. Parrot et M. Luro)

► **Mercredi : jour de compétitions** toutes activités de 13h à 16h30-17h selon les dates des calendriers pour chaque activité. (Le calendrier des compétitions sera dépendant du contexte sanitaire - COVID)

Catégories d'âge 2022/2023 : Benjamin(e)s : 2010-2011-2012 / Minimes : 2008-2009 / Cadets : 2007

Le protocole sanitaire en vigueur dans l'établissement s'applique aussi aux activités dans le cadre de l'AS.

L'inscription à l'AS permet d'accéder à plusieurs activités pour une cotisation unique (dans la limite des places disponibles) : le choix d'une « activité principale » devra se faire pour les compétitions.

L'assiduité et la ponctualité tout au long de l'année sont indispensables dans la pratique de toutes les activités, puisque l'on fait partie d'une équipe, d'un groupe. S'inscrire à l'AS, c'est représenter le collège des Amandiers. Tout désistement lors des rencontres nuit à l'ensemble.

Les compétitions, les formations de Jeunes Officiels et de Jeunes Reporters UNSS ont lieu le mercredi, en période scolaire (hors vacances scolaires).

Pour les **compétitions** programmées certains mercredis, (13h00 à 16h-17h00 ces jours-là), un **planning** (à venir) sera remis à chaque participant et figurera sur le **site du collège**, avec les dates, horaires et lieux.

Un affichage est mis à jour au gymnase (tableau de l'AS), au collège (hall d'entrée) ainsi que sur le **site du collège** (Rubrique Association Sportive) : **les élèves devront les consulter très régulièrement** car les horaires des bus pour les déplacements sont parfois communiqués tardivement ou modifiés.

Certaines informations peuvent vous être transmises également par la **messagerie OZE** (Rubrique « **Nom des représentants de l'élève** » à compléter sur le bulletin d'inscription).

- 2) **Formalités** : Les élèves qui souhaitent s'inscrire doivent fournir :

- L'autorisation parentale ci-dessous complétée et signée,
- Certificat médical d'aptitude uniquement pour le **RUGBY en compétition**

- Le formulaire « Droit à l'image » (recto et verso) complété et signé,
- Régler le montant de la cotisation.

Les élèves inscrits s'engagent à suivre régulièrement toutes les séances prévues et à fournir tout justificatif d'absence au bureau de la Vie Scolaire. L'appel sera effectué via Pronote.

Rappel : Les professeurs d'EPS ne peuvent pas enregistrer une « absence justifiée » sur Pronote et sont tenus d'y enregistrer le nom des élèves non présents avec eux (responsabilité). Il est donc demandé aux parents de prévenir le professeur concerné mais également la Vie Scolaire afin que cette absence soit régularisée sur le logiciel.

3) **Les élèves, membres actifs de l'Association Sportive**, versent une cotisation dans laquelle sont inclus le prix de la licence UNSS, l'assurance MAIF et les frais de déplacements en compétition.

4) **Montant de la cotisation** : **30 € pour l'année scolaire** tarif unique pour une ou plusieurs activités
Chèque à établir à l'ordre de « Association Sportive du Collège Les Amandiers »
Prévoir l'achat du tee-shirt de l'AS (en cours de réalisation)

5) **Créneaux du mercredi de 13h00 et 14h30** :

- Les élèves inscrits à l'AS ne pouvant rentrer chez eux le mercredi pour déjeuner, devront apporter un pique-nique et manger entre 12h20 et 13h00 dans le hall du collège / la cour de récréation, sous la surveillance d'un assistant d'éducation (l'accès au réfectoire est interdit le mercredi).

Ils s'engageront alors à respecter les lieux et à ramasser tout détritrus afin de laisser la cour et le hall propres.

A 13h00, les professeurs d'EPS les prendront en charge et les accompagneront jusqu'au gymnase.

NB : Les élèves se rendant à vélo ou à trottinette au collège, devront alors le/la récupérer au garage à vélo du collège, traverser la cour (vélo ou trottinette à la main) et l'attacher dans l'enceinte du stade (espace dédié). Aucun « véhicule » ne doit être entreposé dans les vestiaires ou dans le gymnase !

Attention : L'établissement ferme ses portes à 13h00, après cet horaire, les vélos ne pourront plus être récupérés au collège.

- Les élèves inscrits à l'AS déjeunant à l'extérieur ou commençant à 14h30 doivent se rendre **directement** au gymnase.

Créneaux du Lundi/Mercredi-RUGBY : Les élèves se rendront par leurs propres moyens au stade des Terrasses.

Créneaux du Lundi - VOLLEY BALL (17h00) :

- Les élèves arrivant du collège seront pris en charge par le professeur d'EPS à 16h55 devant le portail du stade et accompagnés jusqu'au gymnase.

NB : Les élèves se rendant à vélo/trottinette au collège, devront alors le/la récupérer au garage à vélo du collège, sortir du collège et l'attacher dans l'enceinte du stade (espace dédié). Aucun « véhicule » ne doit être entreposé dans les vestiaires ou dans le gymnase !

Attention : L'établissement ferme ses portes à 17h00 et après cet horaire, les vélos/trottinettes ne pourront plus être récupérés.

- Les élèves arrivant de l'extérieur du collège devront se rendre **directement** au gymnase.

6) **L'accès au gymnase** : L'accès au gymnase n'est autorisé qu'en la présence des professeurs d'EPS. **Aucun élève ne peut y entrer sans un professeur d'EPS.**

L'utilisation des vélos, trottinettes et rollers est strictement interdite dans les couloirs et dans le gymnase !

7) **La tenue** : Les licenciés doivent venir avec une tenue sportive adaptée à leur pratique. Tout comme pour les cours d'EPS, **les chaussures doivent être adaptées à la pratique sportive, être propres et sèches dans un sac.**

8) **Téléphone portable** : L'utilisation des téléphones portables (appels, messages, photos, vidéos, jeux...) est interdite pendant les entraînements ou matchs. Ceux-ci sont déposés dans notre bureau EPS au gymnase en début de séance et récupérés à la fin.

9) **Le comportement** : toute inscription à l'AS correspond à une démarche volontaire de pratiquer une activité sportive au sein d'un club, dans un bon état d'esprit (Fair Play) et ce, régulièrement.

Tout écart de conduite pourra être sanctionné, allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive de l'AS (sans remboursement de cotisation). Le protocole sanitaire (COVID) et les gestes barrières » doivent être respectés.

A la fin de leur entraînement, les élèves quitteront le gymnase et l'enceinte de celui-ci, et rentreront à leur domicile par leurs propres moyens.

L'inscription à l'AS vaut acceptation et respect du présent règlement intérieur (qui est à conserver).

La Présidente, Mme CLEMENT

Les Professeurs d'EPS

Site Internet du collège : www.clg-amandiers-carrieres.ac-versailles.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION « AS AMANDIERS »

AUTORISATION PARENTALE 2022-2023

Je soussigné(e) Père / Mère / Tuteur de l'élève

(NOM du Responsable 1 * : NOM du Responsable 2 * :)

NOM / Prénom : **Né(e) le** : **Classe** :

L'autorise à faire partie de l'Association Sportive du Collège « Les Amandiers » pour l'année scolaire 2022/2023. Celui-ci / Celle-ci s'engage à respecter le règlement intérieur dont il / elle a pris connaissance.

Ci-joint un règlement de : 30 € (Chèque à l'ordre de : « **AS du collège Les Amandiers** »)

Ci-joint un **Certificat Médical** d'aptitude à la pratique du **RUGBY en compétition**

Si inscription pour plusieurs activités, notez 1 pour l'activité « principale » représentée en compétition (sous réserve du nombre de places suffisantes)

Badminton Handball Tennis de Table Volley Ball Rugby

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive.
- Mon enfant s'engage à être assidu aux entraînements et compétitions et à respecter ce règlement intérieur.
- J'accepte que les responsables de l'AS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité. (Rayer en cas de refus)
- J'ai bien noté que toute absence sera saisie sur PRONOTE et sera à régulariser au bureau de la Vie Scolaire.

* **NOM des responsables de l'élève** : Rubrique indispensable nous permettant de vous envoyer toutes les informations utiles au cours de l'année (convocations, horaires des compétitions, modification exceptionnelle des horaires...) par la messagerie d'OZE.

N° de téléphone Indispensable où nous pouvons joindre les parents en cas d'accident :

- le mercredi après-midi :

- les lundi et/ou Jeudi soir :

NB : Seul le dossier d'inscription (Autorisation Parentale, Droit à l'image et cotisation) est à remettre au professeur EPS responsable de la section choisie, le Règlement Intérieur est à conserver par la famille ! Merci

RGPD : Protection des données personnelles (lettre circulaire UNSS 2018/2019)

Pour l'inscription des élèves à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et ainsi pouvoir pratiquer dans le cadre de l'Association Sportive (A.S) du Collège Les Amandiers et bénéficier d'une assurance, des licences sont achetées sur le site OPUSS.org

Je soussigné(e) (Nom du responsable de l'élève)..... autorise les professeurs d'EPS - animateurs des AS, chargés de commander les licences UNSS à renseigner les rubriques suivantes :

Nom, prénom, sexe, adresse mail (de OZE), un numéro de téléphone et le niveau de certification des Jeunes Officiels(J.O) (arbitre, organisateur, secouriste, reporter, éco-conseiller).

Fait à Carrières Sur Seine le :

Signature des parents :

Signature de l'élève :



AUTORISATIONS du DROIT à l'IMAGE 2022-2023

Dans le cadre des activités de l'Association Sportive du Collège Les Amandiers, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé. Ces images sont destinées à illustrer des affiches au sein de l'établissement ou des articles diffusés sur le site Internet du Collège.

Ces diffusions ne peuvent se faire sans l'autorisation préalable des élèves concernés, ainsi que celle de leurs représentants légaux.

Merci de compléter précisément les rubriques ci-dessous : **Autorisation de l'élève + Autorisation des parents.**

Les Professeurs d'EPS du Collège - Animateurs de l'AS des Amandiers

AUTORISATION de l'ÉLÈVE

Nom : Prénom : Classe :

Autorise / N'autorise pas (Rayer la mention inutile)

Le(s) professeurs(s) d'EPS - Responsable(s) de la section AS : (Activité à compléter)

à me photographier lors des activités de l'AS à me filmer lors des activités de l'AS à publier ces images sur le site Internet du Collège

Signature de l'élève :

Ecrire la mention « **Lu et approuvé - Bon pour accord** » et signer

AUTORISATION des deux PARENTS

Nous, soussignés (Nom et Prénom des représentants légaux) :

1) Nom : Prénom : ET 2) Nom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Responsables légaux de (Nom et Prénom de l'élève) :

Nom : Prénom : Classe.....

Autorisent / N'autorisent pas (Rayer la mention inutile)

Le(s) professeurs(s) d'EPS - Responsable(s) de la section AS : (Activité à compléter)

à photographier notre enfant lors des activités de l'AS à le filmer lors des activités de l'AS à publier ces images sur le site Internet du Collège

Sans contrepartie de quelque nature que ce soit et pour les activités de l'AS qui se déroulent au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant notamment dans un but commercial ou publicitaire. La publication ou la diffusion de l'image de mon enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, ou à sa vie privée.

Seules les initiales de son nom avec son prénom seront utilisées.

Père :

Ecrire la mention :

« **Lu et approuvé - Bon pour accord** »

Et Signer

Mère

Ecrire la mention :

« **Lu et approuvé - Bon pour accord** »

Et Signer